29es ASSISES
28 AU 30 JANVIER 2027 · CANNES

Les Assises

GUIDE TECHNIQUE DE L'EXPOSANT



PALAIS DES FESTIVALS ET DES CONGRÈS CANNES

GUIDE TECHNIQUE DE L'EXPOSANT

INFORMATIONS PRATIQUES 1

> LISTE DES INTERLOCUTEURS 2
> ACCES AU PALAIS DES FESTIVALS, STATIONNEMENT ET PARKING 2
> PLAN D'ACCES ET DE LIVRAISON 3
> MONTE-CHARGES 4
> GESTION DES COLIS 4
> DATES ET HORAIRES 5
> LES IMPERATIFS 5
> CALENDRIER DE L'EXPOSANT 6

AMENAGEMENT DES STANDS 7

> DESCRIPTIF DU STAND EQUIPE 8
> REGLEMENT DE DECORATION ET SECURITE INCENDIE 10
> RESTAURATION, DEGUSTATION ET COCKTAIL SUR STAND 23

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES 24

> AMENAGEMENT DE STAND 25
> COMMUNICATION VISUELLE 25
> ELECTRICITE 26
> INTERNET ET CONNECTIONS SPECIALISEES 27
> AUDIOVISUEL 27
> EAU 28
> SERVICES 29

ANNEXES

> BON DE COMMANDE PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES
> CATALOGUE MOBILIER ET DECORATION FLORALE



INFORMATIONS PRATIQUES

LISTE DES INTERLOCUTEURS

ORGANISATION GENERALE DU CONGRES

ALL IS EVENT

71 avenue de Brancolar
06100 NICE
+33 9 80 48 97 87
exposition@assises-face-et-cou.fr

SERVICE TECHNIQUE EXPOSANTS

PALAIS DES FESTIVALS ET DES CONGRÈS CANNES

1 boulevard de la croisette
06400 CANNES
+33 (0)4.92.99.31.75/23
adoul@palaisdesfestivals.com

CHARGE DE SECRUITE INCENDIE

AFS Conseils & Sécurité - Alain FRANCIONI
56 rue Roger Salengro
93110 ROSNY-SOUS-BOIS
06.70.61.95.11
afrancioni@afsconseils.fr

ACCES AU PALAIS DES FESTIVALS, STATIONNEMENT ET PARKING

LIEU CONGRES

Palais des Festivals et des Congrès
1 Boulevard de la Croisette
06400 CANNES
Téléphone : 04 92 99 84 00

AUTOROUTE

Autoroute A8 “La Provençale », sortie 41 ou 42

AEROPORT NICE COTE D’AZUR

Réservez votre vol pour Nice Côte d’Azur avec nos partenaires Air France et KLM Global Meetings. Code identifiant à communiquer lors de la réservation :
GME60979AF

Liaisons de l’aéroport à Cannes en 45 minutes environ, ligne 81.
Tarif : 20,90€

GARE DE CANNES

Située dans le centre-ville de Cannes, la gare est très bien desservie et permet de rejoindre toutes les régions françaises et grandes villes d’Europe. Vous pouvez vous rendre à la gare en seulement quelques minutes depuis le Palais des Festivals. Réservez vos billets en vous rendant sur le site https://www.sncf-connect.com/

PARKINGS

Le stationnement n’est pas autorisé sur site pendant la durée de l’évènement.
Informations parkings de la ville pour les véhicules légers ici
Pour les camions, il est possible d’aller stationner le long de l’avenue de la roubine à 06150 CANNES LA BOCCA

PLAN D'ACCES ET DE LIVRAISON

L'accès au bâtiment s'effectuera par la barrière Bistingo (voir plan ci-dessous). Les exposants et décorateurs pourront faire stationner leurs véhicules pendant la durée du déchargement à proximité du bâtiment, lieu d'exposition.

Les macarons permettant le stationnement seront remis par les agents logistiques et devront impérativement être affichés à l'intérieur du pare-brise.

Le stationnement* est autorisé de 08h00 à 20h00 pendant le montage et de 11h00 à 17h00 pendant le démontage. **Stationnement maximum 2h par véhicule. Le service logistique se réserve le droit d'écourter le temps de stationnement si nécessaire.*

Le stationnement n'est pas autorisé sur le site pendant l'évènement

Le port d'un BADGE NOMINATIF/BRACELETS SPÉCIFIQUES MONTAGE-DÉMONTAGE délivré par l'organisateur est obligatoire pendant les périodes de montage, d'exploitation et de démontage.

Le retrait des BRACELETS SPÉCIFIQUES MONTAGE-DÉMONTAGE s'effectuera à la barrière Bistingo pendant les horaires de montage et de démontage. Un formulaire à compléter vous sera envoyé en amont de l'évènement et sera à présenter lors du retrait de votre badge accompagné d'une pièce d'identité.

Les instructions complètes vous seront envoyées par l'organisateur.

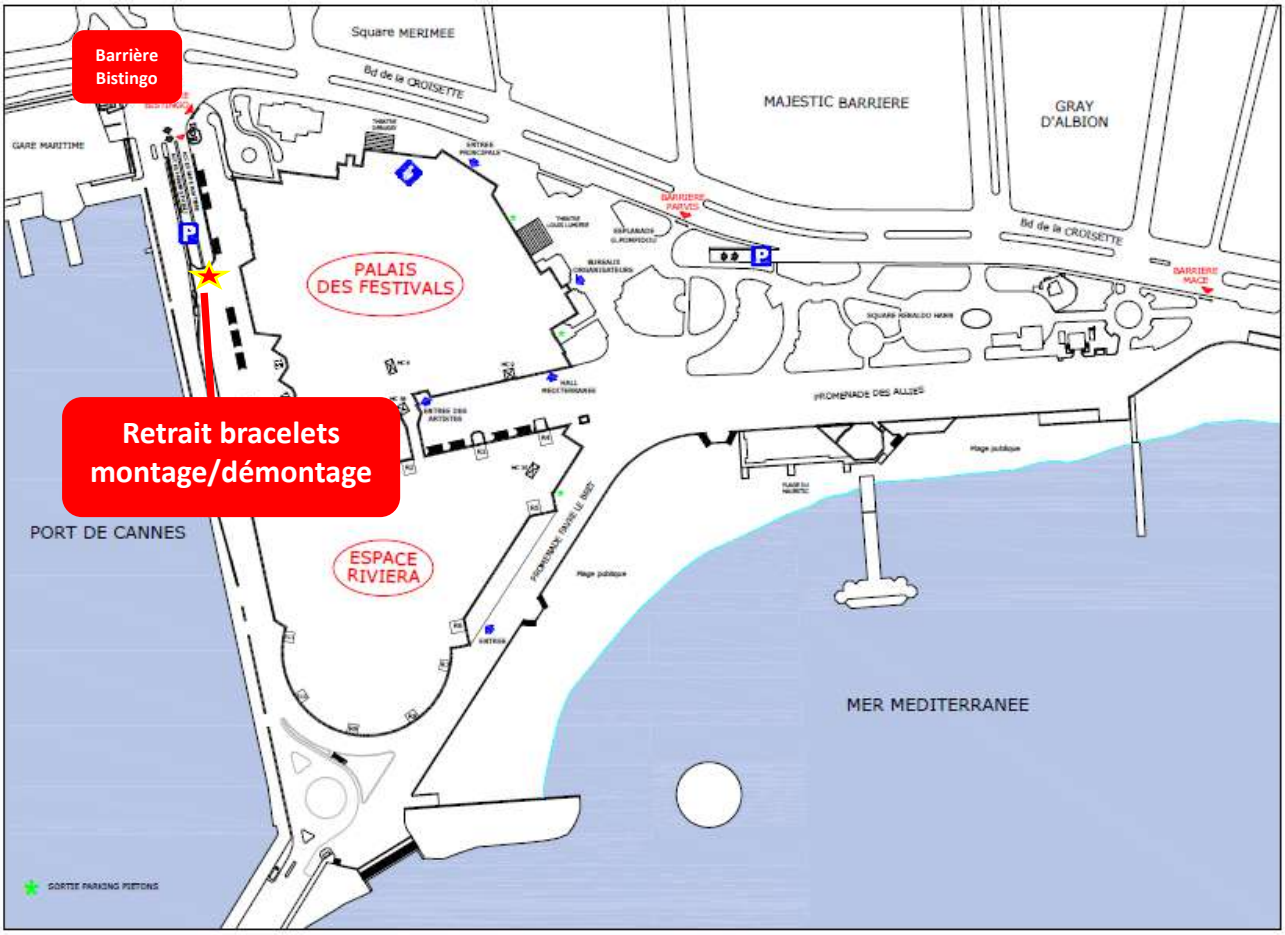

MONTE-CHARGES

Dimensions cabine 2,37m (l)*7,32m (p)*3,43m (h)
Charge maximale autorisée 3300kg

Niveaux desservis & dimensions portes Lg/Ht (cm)					
-2	-1	0	1	2	3
222/320	222/250	222/200	222/320	176/200	176/200

GESTION DES COLIS

A DISPOSITION : L'organisation met à disposition des exposants un service gratuit de réception des colis au Palais des Festivals le **mardi 26 et mercredi 27 janvier.**
Aucun colis ne sera accepté en dehors de ces dates. Chaque colis devra être étiqueté comme ci-dessous :

29ES ASSISES FACE ET COU 2027
Palais des Festivals et des congrès de Cannes
Gare Routière Niveau -2
1 La Croisette
06400 Cannes

Nom de l'exposant – N° de stand
Contact : nom / prénom / tél portable / e-mail

Il appartient à l'expéditeur de s'assurer que la marchandise est emballée de manière correcte et suffisante pour supporter le transport dans de bonnes conditions. Chaque exposant devra venir récupérer ses colis au local de réception des colis et l'acheminer sur son stand (le prêt d'appareils de manutention n'est pas assuré, merci de vous munir de vos propres chariots et transpalettes). Ce service concerne la livraison de colis uniquement. Par colis s'entend tout objet pouvant être transporté manuellement, sans aide mécanique. La livraison anticipée de stand sur palette n'est pas autorisée en dehors des horaires de montage. Toute livraison de ce type, qui plus est, en amont du montage de l'évènement sera refusée.

SUR DEVIS : Service de livraison et de reprise des colis sur stand

Si vous souhaitez effectuer un envoi de colis en amont de la manifestation, aux dates qui vous conviendront, et de livraison sur votre stand le jour du montage, nous vous remercions de contacter directement notre agent officiel ESI qui vous fera parvenir une proposition.

ESI
Sophie LEBARON – cannes@group-esi.com
Téléphone : +33(0)4 92 59 27 27

IMPORTANT : Il n'est pas prévu de service de reprise et stockage des marchandises à l'issue de l'évènement dans l'attente de l'enlèvement transporteur. Merci de vous assurer que tout votre matériel soit récupéré lors du démontage. Si votre marchandise ne peut être récupérée qu'à partir du lundi 1er février, merci de contacter ESI afin qu'il vous établisse un chiffrage pour récupération et stockage de votre matériel dans l'attente de l'enlèvement de votre transporteur. Le site se réserve le droit de jeter tout matériel non récupéré lors du démontage et de facturer la destruction à l'exposant.

DATES ET HORAIRES

Dates et horaires	26/01	27/01	28/01	29/01	30/01
Livraisons des colis	08h00 – 12h00 14h00 – 18h00	08h00 – 12h00 14h00 – 18h00			
Montage stands nus		08h00 – 20h00			
Montage exposants		08h00 – 20h00			
Horaires de l'exposition			07h00 – 18h30	07h30 – 18h30	08h00 – 11h30
Démontage exposition niveau 3				18h30 – 20h00	
Démontage exposition niveau -1					11h30 – 16h30

LES IMPERATIFS

Les exposants prennent les surfaces, équipements dans l'état où ils se trouvent et doivent les rendre au moment convenu dans le même état. Toute dégradation du sol, mur, équipement obligera l'exposant à sa réparation ou à son remplacement.

Les exposants sont responsables pour eux-mêmes et pour les entreprises travaillant pour leur compte de tous les dégâts et dommages occasionnés aux terrains ou constructions du bâtiment lors du transport, de l'installation, du fonctionnement de leur matériel.

Le revêtement du sol étant fragile, un scotch de type RUBANTEX 4023 est homologué pour les poses de revêtement au sol (disponible à l'achat auprès du service exposants).

Le port des EPI (chaussures de sécurité et gants au minimum) est obligatoire pendant les phases de montage, démontage et manutentions.

Les exposants et décorateurs sont tenus d'évacuer les détritus résultant de l'installation des stands dans les containers répartis à cet effet dans les zones d'exposition. Tous les éléments volumineux de construction de stands doivent être évacués par l'exposant ou son décorateur.

Aucun bagage ne sera autorisé à l'intérieur du bâtiment.

Cette fiche des « impératifs » ne dispense en aucun cas du respect de l'ensemble des conditions générales de vente inscrites dans ce guide de l'exposant.

CALENDRIER DE L'EXPOSANT

DATE LIMITE	DOCUMENT A RETOURNER	CONTACTS
11 décembre 2026	Tous stands - Formulaire prestations supplémentaires	adoul@palaisdesfestivals.com
	Pour les stands équipés - renvoi du plan si modifications souhaitées	



AMENAGEMENT DES STANDS

DESCRIPTIF DU STAND EQUIPE

Stand modulaire équipé selon descriptif ci-après : module de 9m² et multiple de 9m² :

- Cloisons en mélaminé coloris bouleau / Hauteur de structure 2.50m pour les stands situés au -1 et 2.20m pour les stands situés au niveau 3
- Profilés en aluminium anthracite
- Enseigne drapeau double-face. Sans indications de votre part, celle-ci sera imprimée avec le nom de la société exposante en lettrage noir sur fond blanc.
- Moquette au sol de couleur beige*
- Coffret électrique de 3.5Kw
- Nettoyage quotidien du stand (aspiration du sol, vidage des corbeilles, dépoussiérage des tables et chaises)

Photos non contractuelles



Module de 9m² (3m x 3m x H2.50m)

*Si vous souhaitez changer de coloris de moquette, merci de commander la prestation **AS01** du formulaire des prestations complémentaires.

Le plan définitif de votre stand vous sera communiqué par email. Si vous souhaitez y apporter des modifications, merci de les retourner à adoul@palaisdesfestivals.com

Sans retour de votre part d'ici le 11 décembre, le stand sera considéré comme validé et construit conformément au plan.

Les structures et cloisons ne permettent ni clouage, ni vissage, ni collage. La découpe, le percement et la peinture de ces cloisons sont rigoureusement interdits.
Sont autorisés :

- L'accrochage des petits éléments à l'aide de pastilles, type scotch double-face
- Les crochets permettant la suspension de charges plus lourdes à partir des bandeaux.

⚠ **Avant de quitter votre stand, nous vous remercions de bien vouloir ôter tous les éléments de décoration des panneaux et décoller tous les adhésifs.**
Attention : certains adhésifs peuvent abîmer les cloisons, nous vous recommandons de vérifier auprès de nos services quel type d'adhésif peut être utilisé.

Toute dégradation sera constatée et la remise en état des panneaux sera facturée.

Descriptif des cloisons (cotes exprimées en mm)

PANNEAU 1M



ÉLÉVATION

PANNEAU 0.5M



PANNEAU 0.25M



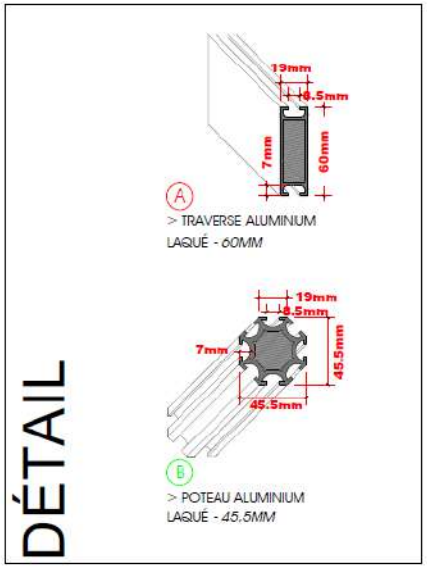

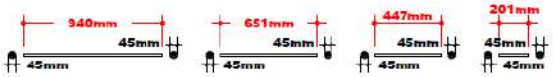

PLAN

PORTE 1M

PORTE POUSSANT GAUCHE

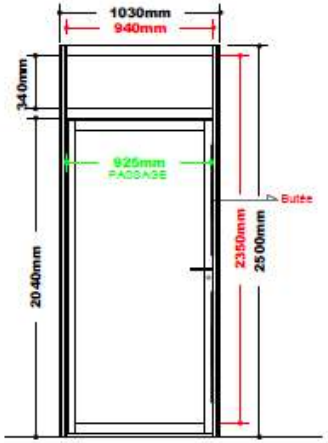

ÉLÉVATION

EPAISSEUR DU MELAMINE : 7MM

REGLEMENT DE DECORATION ET SECURITE INCENDIE

Les règles de décoration ainsi que le règlement de sécurité incendie « extrait du Cahier des charges du Palais des Festivals » doivent être appliquées pour la conception de votre stand.

⚠ **Le cahier des charges qui vous est transmis est un document réglementaire dont chaque organisateur, exposant et décorateur doit prendre connaissance.**

Pour l'intégralité des textes ou tout autre possibilité d'aménagement non décrite ci-dessous, merci de vous référer au Cahier des Charges du Palais des Festivals de Cannes, et de faire une demande d'autorisation au Chargé de Sécurité Incendie en joignant des plans précis et cotés.

Dispositions du cahier des charges sécurité relatif aux expositions organisées dans le Palais des Festivals et des Congrès de Cannes – édition du 18 juin 2024.

Obligations des intervenants et exposants

En période de montage, d'exploitation et de démontage, les zones d'expositions tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments sont considérés comme des lieux de travail. A ce titre, toute personne (indépendamment de son rôle, de sa nationalité et de la durée de sa présence sur site) est soumise au Code du Travail français. En tant qu'exposant, vous êtes responsable de la surface louée auprès de l'Organisateur et des prestations réalisées sur le lieu loué. A ce titre, vous êtes responsables de vos prestataires : des constructeurs / décorateurs de stand et de vos salariés, notamment des personnes exerçant une activité d'animation sur les stands (hôtesses, hôtes, etc.).

Toute personne (décorateurs, constructeurs de stands, etc.) dont vous sollicitez les services, doit avoir un lien contractuel avec votre société et être déclarée le cas échéant auprès des autorités françaises en bonne et due forme.

Visite de réception du chargé de sécurité

Les aménagements des stands et autres installations doivent être terminés au moment de la visite de réception de la Commission de Sécurité. En cas de non-conformité constatée par la commission de sécurité, leur utilisation est interdite tant que celle-ci n'est pas dûment levée. Les intervenants et exposants ou leurs mandataires qualifiés doivent être présents au moment de cette visite. Toutes dispositions doivent être prises pour permettre un examen en détail et fournir tout renseignement concernant les installations, particulièrement ceux intéressant les matériaux utilisés pour les aménagements intérieurs et la décoration. Les procès-verbaux des matériaux utilisés doivent être tenus à disposition sur le stand. Lorsque des difficultés sont rencontrées pour appliquer les dispositions réglementaires du présent cahier des charges, il appartient à l'exposant ou son mandataire de le signaler au dossier sécurité et auprès de l'organisateur.

Emplacement du stand

L'exposant ou son décorateur doit respecter les limites du stand indiquées sur le plan transmis. Aucun élément de décoration ni d'éclairage ou de matériels exposé ne doit dépasser sur les allées dédiées à la circulation. Pour votre sécurité, les issues de secours doivent rester en permanence libres d'accès.

Hauteur de construction des stands et mitoyenneté

Excepté pour les cloisons spécifiques dites « Palais » tous les aménagements décoratifs sont situés exclusivement à l'intérieur du volume des stands.

Vous devez respecter la hauteur maximum de construction autorisée indiquée sur le plan ci-dessous. Elle se mesure à partir du sol du bâtiment.

Les cloisons de mitoyenneté inférieures doivent être obligatoirement lisses, unies, peintes ou recouvertes de textile mural.

<u>> Niveau -1 :</u> La hauteur maximum constructible est :

- 2.50 dans le Hall 01
- 2.20 m en périphérie

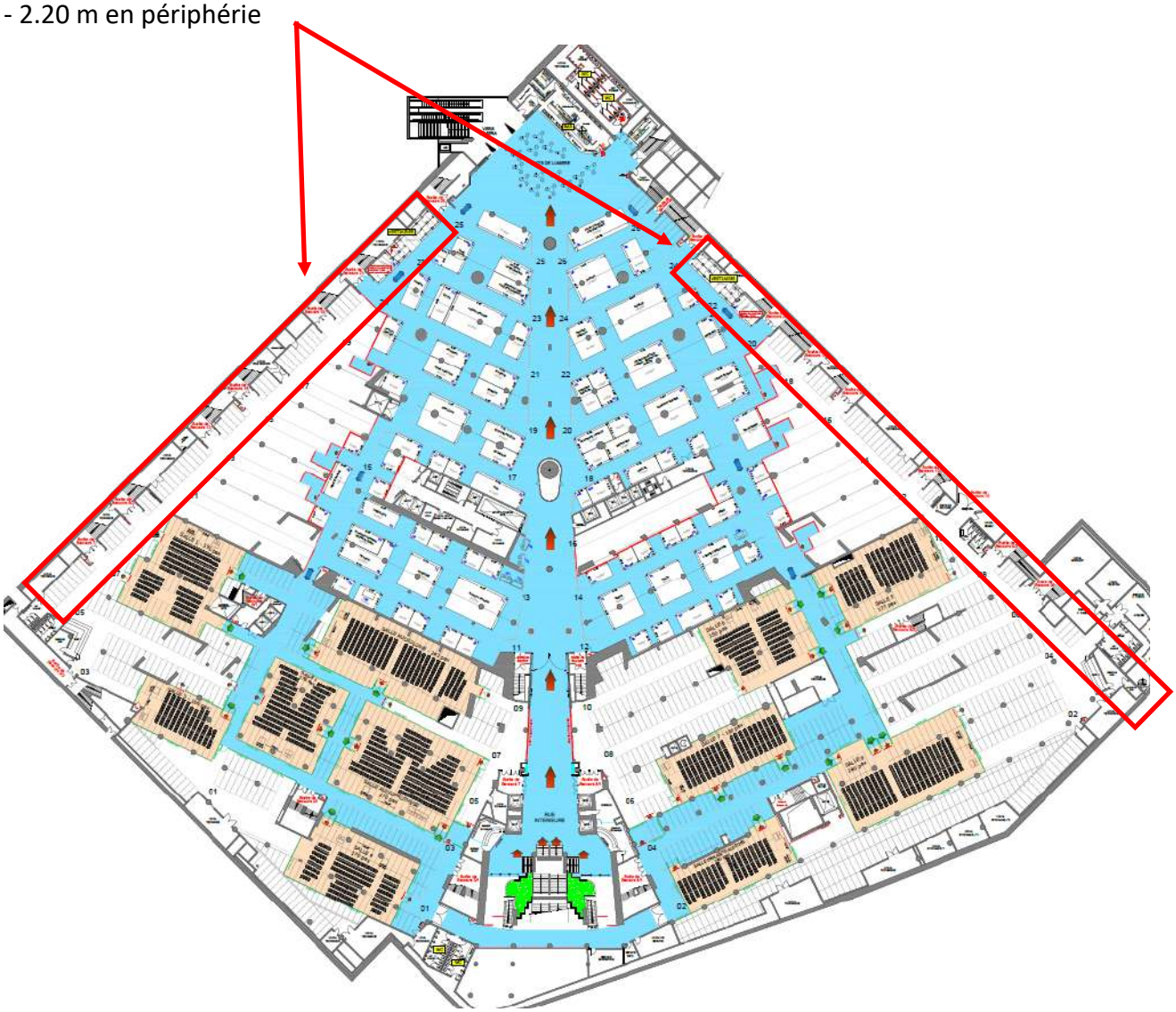

Plan non-contractuel

> Niveau 3 : La hauteur maximum constructible est de 2,20m

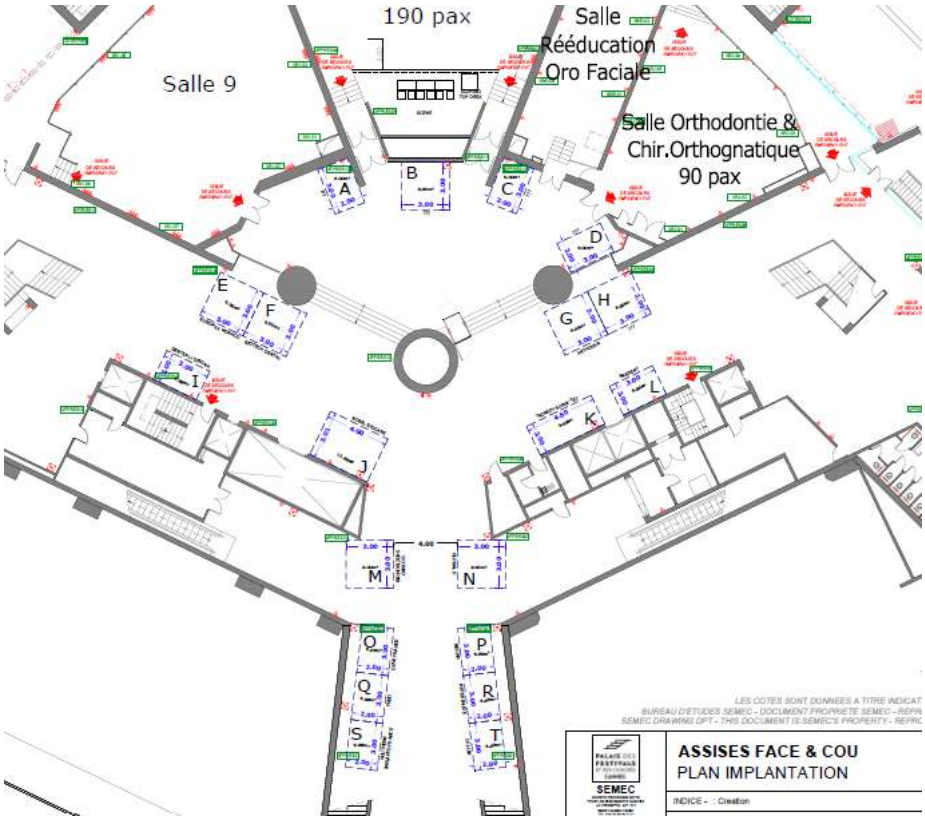

Plan non-contractuel

Suspensions au plafond

Il est interdit de suspendre des éléments de décoration au faux-plafond du Palais des Festivals. Les élingues autorisées seront des élingues de sécurité pour la suspension de bandeaux. Si vous souhaitez faire une demande d'élingage au plafond, vous devez envoyer un plan précis indiquant l'emplacement des points d'accroches souhaités, le descriptif, et le poids du matériel pour étude de faisabilité. Attention dans certains espaces il n'est pas possible d'accrocher. Les points de suspensions peuvent supporter une quinzaine de kg maximum. Au-delà de ce poids par point, il ne sera pas possible de suspendre pour des raisons de sécurité. N'hésitez pas à contacter la Régie exposant du Palais des Festivals pour vérifier les possibilités : adoul@palaisdesfestivals.com

Passage de câbles en hauteur

Il est interdit de passer des câbles au-dessus des grilles de faux-plafond du hall, ainsi qu'en sous-face de celles-ci. Tout dommage constaté sera facturé au décorateur ou exposant.

Ouverture sur les allées et visibilité

- Linéaires maximum des cloisons ou autres constructions en bordure d'allée :

  - d'une hauteur située entre 1,25 et 2,50m (ou 2,20m en périphérie) :

  Fermeture de 33% maximum en bordure d'allée par côté de stand.

  Exemple : côté de stand = 3m › linéaire maximum de la cloison en bordure d'allée = 2 m

  - d'une hauteur située entre 0 et 1,25m de hauteur :

  Fermeture de 66% maximum en bordure d'allée par côté de stand

  Exemple : côté de stand = 3m › linéaire maximum de la cloison en bordure d'allée = 2m

- Cloisons mitoyennes : construction obligatoire à 2,5 m (ou 2,20m en périphérie) de hauteur sur 100% du côté mitoyen pour chaque exposant.

Construction autoportante et stabilité mécanique

Quel que soit l'emplacement de votre stand, les installations de votre stand doivent être autoportantes. Rien ne peut être cloué, vissé ou collé au bâtiment et structures extérieures. Il est strictement interdit de couper, de trouer le plancher ou de fixer un élément de décoration. L'exposant (ou son décorateur) doit assurer la stabilité des cloisons de séparation quel que soit le matériau utilisé (bois, verre, métal...). Leur stabilité mécanique doit leur permettre de résister à la pression du public. Le matériau utilisé pour les cloisons de séparation doit être conforme au tableau des matériaux autorisés. Pour la sécurité des personnes, le cloisonnement en verre doit être stable et bien renforcé. Les cloisons de séparation avec éléments en verre, doivent répondre aux normes françaises (NF 32.500 ou normes CE équivalentes) :

- elles doivent être soit renforcées, soit armées, trempées ou feuilletées ;
- un certificat de conformité ou une facture doit être fourni.

Cette disposition est applicable aux meubles vitrés dont le verre doit avoir les mêmes caractéristiques que les éléments vitrés des cloisons. Les vitrages placés dans les cloisons doivent porter un signe permettant de les voir. La solidité/ stabilité des stands de moins de 4,50 m de hauteur sera garantie conformément à la norme française NFP 06.001 et restera sous la responsabilité de l'exposant.

Piliers

Vous pouvez habiller les piliers sur votre stand. La position des piliers est indiquée sur le plan transmis par le Service Technique. Les côtes sont aussi précises que possible, néanmoins les exposants et leur décorateur sont invités à vérifier les dimensions avant la conception du stand. L'organisateur ne peut être tenu responsable des différences qui pourraient être constatées entre les côtes indiquées et les dimensions réelles. L'habillage ne peut prendre appui sur le pilier mais doit être écarté ou tout au moins isolé par une matière molle (feutre, isorel mou, etc.) placée au point de contact.

Espaces fermés, salle de réunion, bureau

Les stands totalement fermés ne sont pas autorisés.

Pour des espaces tels que les salles de réunion et bureaux, les stands doivent avoir des issues directes sur les circulations.

Leur nombre et leur largeur sont fonction de la superficie du stand.

• Inférieur à 19 personnes : 1 issue de 0.90 m

• de 20 à 50 personnes : 2 issues, l'une de 0.90m, l'autre de 0.60m ou une issue de 1.40m sous réserve que le public reçu n'ait jamais plus de 25 mètres à parcourir

• de 51 à 100 personnes : soit 2 issues de 0.90m, soit 2 issues, l'une de 1.40m, l'autre de 0.60m

Si le(s) stand(s) comporte(nt) des portes, celles-ci doivent s'ouvrir sans débattre sur l'allée de circulation du public. Il peut être admis qu'elles refoulent à l'intérieur du stand. Chacune d'elle doit être signalée par une inscription «sortie» en lettres blanches nettement visibles sur fond vert.

Dans la mesure où les sorties ci-dessus ne peuvent être respectées, le stand ou local considéré devra comporter une façade principale (la plus grande en dimension) totalement ouverte sur une allée de circulation principale. En aucune manière l'accès aux dites sorties ne doit se réaliser au travers d'un vestiaire, réserve, local technique, office, ou autre.

Chaque cas étant particulier dans le cas d'un stand fermé, un plan détaillé doit être fourni au Chargé de Sécurité qui définit les mesures à appliquer.

Sol du hall d'exposition

Il est formellement interdit de peindre, d'enduire le sol des stands et de fixer les revêtements de sol par collage. Seul un adhésif double face qui n'endommage pas la surface des sols est admis. Le Palais des Festivals recommande impérativement la réf. 4023 retirable pour sols et résine et surfaces thermoplastiques, pour sols en marbre, carrelages et surfaces lisses ainsi que dans les structures extérieures. Cet adhésif sera disponible à la vente à la banque technique du Palais des Festivals, il doit être retiré par l'exposant ou son décorateur à la fin de l'exposition. L'organisateur ne garantit pas la planimétrie parfaite ni l'absence de dénivelé du sol existant.

Vous devez veiller à la bonne répartition des charges de vos caisses et points d'appui, notamment par l'utilisation de plaques en bois pour uniformément répartir les charges.

Toute détérioration liée à une surcharge vous sera facturée.

Limite de charges admises pour les niveaux -1, 1, 3, 4, 5: 500 kg uniformément répartis au mètre carré et 250kg/m² pour les terrasses situées en niveaux 3, 4 et 5.

Si l'organisateur ou exposant refuse la moquette prévue normalement dans les dégagements, allées et stands, dans le but d'un aménagement personnalisé et souhaite un revêtement lui appartenant, il doit se soumettre aux réserves suivantes :

• le revêtement ne peut être partiel ; il doit couvrir au minimum toute la surface d'une même allée

• le revêtement doit être d'une même couleur pour une même allée de couleur différente de celle du stand et être fixé au sol par un adhésif double face régulièrement disposé.

• le revêtement est classé M3 ou Cfl s1 ou s2 s'il est constitué en partie de matériaux de synthèse, M4 ou Dfl s1 ou s2 s'il est constitué de matériaux naturels.

Accessibilité aux personnes handicapés

La pose de plancher au sol et dont l'épaisseur est supérieure à 40 mm nécessite que ce dernier soit accessible par un pan incliné d'un mètre de large minimum ou d'une rampe mobile pour accéder au stand.

Installations électriques des stands

L'installation électrique de chaque stand doit être équipé d'un boitier de distribution muni d'un dispositif à courant différentiel résiduel assigné au plus égal à 30 mA. Le boitier de distribution doit être accessibles en permanence au personnel du stand mais rester inaccessibles au public. Il doit être éloigné de tous matériaux et produits inflammables et combustibles. Son positionnement doit être signalé. En sortie des boîtiers de distribution, les installations électriques dites « provisoires » sont réalisées sous la seule responsabilité de l'exposant. Il est totalement interdit d'ouvrir ou de faire des modifications sur les boitiers électriques mis à disposition des exposants. Ces installations doivent être exécutées sous la responsabilité de personnes aptes à concevoir et faire exécuter les travaux en conformité avec le présent règlement et averties des risques spéciaux présentés par ce genre de manifestations. Ces installations sont réalisées en conformité avec les lois, décrets, arrêtés et autres textes officiels concernant les installations électriques et notamment avec les normes EN 60 598 ou NF C 15-100, ainsi que le décret du 14 novembre 1988, relatif à la protection des travailleurs. Il est à noter en particulier :

1°) L'emploi de douilles volantes est interdit ;

2°) Les câbles ou conducteurs doivent être de classe 2. L'emploi de conducteur d'une section inférieure à 1.50 mm² est interdit. L'emploi de câbles de deux conducteurs ou du type «SINDEX» (H-03-VHH) est strictement prohibé. Les câbles doivent être correctement fixés.

3°) Tous les appareils d'utilisation, à l'exception des appareils de classe II et basse tension, sont reliés au conducteur de terre du boîtier électrique fourni par le Palais et équipé d'une protection par dispositifs à courant différentiel (au plus égal à 30 mA nominal).

4°) Les connexions électriques sont réalisées dans des boîtes de dérivation.

5°) Les enseignes lumineuses à haute tension situées à portée du public ou du personnel travaillant sur le stand doivent être protégées, et en particulier les électrodes, par un écran en matériau M2 au maximum. Une commande de coupure d'urgence doit être placée sur le stand à un endroit facilement accessible et repérable. Les transformateurs seront situés dans un endroit ne pouvant procurer aucun danger pour les personnes. Signaler éventuellement leur présence par une pancarte «Danger, haute tension».

6°) Les équipements électriques, y compris les luminaires ne peuvent dépasser sur les allées de circulation. Seul un dépassement de 0.10 mètres est toléré pour les luminaires placés à partir d'une hauteur de 2.20 mètres du sol.

Voiture sur stand

L'exposant qui souhaite exposer un véhicule sur son stand doit adresser une demande au Service Technique avec les informations suivantes : dimensions, poids et fiche technique de la voiture. Sur place, avant l'entrée du véhicule dans le hall d'exposition, une vérification est effectuée par le Chargé de Sécurité pour s'assurer que les réservoirs sont munis de bouchons à clé. Les cosses des batteries d'accumulateurs doivent être protégées et rendues inaccessibles au public.

Tableau de classification des matériaux autorisés

Les normes européennes harmonisées en matière de sécurité incendie sont un ensemble de normes d'essai qui ont été acceptées par tous les pays de l'Union européenne.

Cela permet aux fabricants de produire ou d'importer des produits qui ont été testés selon une norme commune sans qu'il soit nécessaire de les tester dans chaque État- membre. Les tests selon ces normes sont désormais acceptés dans tous les pays de l'UE. Le respect des normes et réglementations européennes est obligatoire.

MATERIAUX	AUTORISE	DOCUMENTS A FOURNIR
Bois (ou composite à base de bois) **> 18 mm non-stratifié**	Bois (non stratifié) aggloméré de bois latté, contre-plaqué	Aucun (matériau assimilé à M3 ou D s1 d0 Euroclass))
Bois < 18 mm et > 5 mm Bois > 18 mm non-stratifié	M3 ou D s1 d0 Euroclass	Procès-verbal (ou labels sur matériaux)
Contre-plaqué ou aggloméré < 5 mm ou composite à base de bois	M1 ou ignifugé 2 faces par peinture, vernis, sels d'imprégnation par un applicateur agréé ou B s3 d1 Euroclass	Procès-verbal (ou labels sur matériaux)
Moquettes au sol	Naturel: M4 ou Dfl s2 Euroclass Synthétique: M3 ou s2 Cfl Euroclass	Procès-verbal
Tissus et revêtements textiles muraux	M1 ou ignifugé ou B s3 d1 Euroclass	Procès-verbal ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
Matières plastiques	M1 ou B s3 d1 Euroclass < 2 mm M2 ou C s3 d1 Euroclass de 2 à 12 mm M4 ou D s3 (d1) Euroclass au-delà de 12 mm	Procès-verbal en adéquation avec le paragraphe 4.4.1 du cahier des charges
Peintures	Sur support M0, M1 ou bois autorisé (peinture nitrocellulosique interdite)	Procès-verbal de support
Décoration flottante (papier, carton)	M1 ou ignifugé ou Bs1d1 Euroclass	Procès-verbal ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
Décoration florale en matériau de synthèse	M1 d'origine ou B s3 d1 Euroclass	Procès-verbal
Décoration collée (papier uniquement)	Sans justification si collée sur toute la surface ou en pose fractionnée de surface de 0.50 x 0.50 m et < 20% of de la surface du stand	Aucun – doit être collé sur support classé, M0, support, M0, M1, M2, M3 ou équivalences Euroclass
Mobilier	Gros mobilier : M3 ou D s1 d0 Euroclass / Structure légère : M3 ou D s1 d0 Euroclass Rembourrage : M4 ou D s3 (d1) Euroclass Enveloppe : M1 ou B s3 d1 Euroclass / Petit mobilier mobile plastique non éclairant au niveau -1 : la classification M2 (C s3 d1) est exigée	Procès-verbal ou certificat d'ignifugation (sans justificatif si mobilier de location Palais)
Vitrages	Armés, trempés, feuilletés	Certificats ou justificatifs tels que facture, attestation sur l'honneur
Autres matériaux	Accord à demander	Réponse écrite du chargé de sécurité

Procès-verbal émanant d'un laboratoire agréé français ou par équivalence officiellement reconnue par tout procès-verbal correspondant aux normes européennes dites Euroclass NF EN 13 501-1 applicables au sein des états membres de l'Union Européenne. Concernant les auto-certifications des fabricants de bois, ces dernières peuvent être prises en compte uniquement à titre d'élément d'information auprès du chargé de sécurité, la validation ou le refus relevant de l'autorité administrative compétente.

Les matériaux employés doivent être en accord avec les matériaux autorisés. La garantie de classement de réaction au feu des matériaux employés dans les halls d'exposition doit être fournie au Chargé de Sécurité sous forme uniquement de procès-verbal et certificat émanant de laboratoires agréés accréditées. Les essais devant être établis eu égard aux normes Françaises NF P 92 501 à 507 et NF EN – 13.501.1.

Les procès-verbaux des matériaux doivent être tenus à disposition du Chargé de Sécurité Incendie sur le stand.

Matériaux utilisés pour la construction des stands

Certains matériaux sont extrêmement dangereux en raison de leur grande facilité à propager un incendie et leur utilisation dans l'enceinte du Palais des Festivals est strictement réglementée. Notamment les matériaux plastiques ou synthétiques. Seuls les matériaux agréés par un laboratoire français ou européen peuvent être utilisés. Vous trouverez ci-dessous la classification des matériaux en France et en Europe.

Classification française

En France, il existe un classement sous norme NF P92-507 et EN 13 501-1, composé de 5 catégories qui définissent la réaction au feu des matériaux : ils vont de M0 pour l'ininflammable à M4 pour désigner les matériaux les plus inflammables jusqu'à leur propension à la propagation du feu. Cette classification, qui correspond au temps de résistance d'un matériau à une température donnée, est établie par des laboratoires agréés par le ministère de l'Intérieur. Les matériaux utilisés pour la construction des stands doivent être classés suivant la norme européenne EN13-501-1 (Euroclass).

CLASSEMENT	INFLAMMABILITE
M0	Incombustible
M1	Inflammable
M2	Difficilement inflammable
M3	Moyennement inflammable
M4	Facilement inflammable

Classification européenne

Les euroclasses, définies dans la norme européenne EN 13501-1, sont un système de classement en cinq catégories d'exigence: A1, A2, B, C, D, E, F (F correspondant au NC du classement M).

TABLEAU DE CORRESPONDANCE			
CLASSES SELON NF EN 13501-1			EXIGENCE
A1	-	-	Incombustible
A2	s1	d0	M0
A2	s1	d1	M1
A2	s2 s3	d0 d1	
B	s1 s2 s3	d0 d1	
C	s1 s2 s3	d0 d1	M2
D	s1 s2 s3	d0 d1	M3 M4 (non gouttant)
Toutes classes autres que E-d2 et F			M4

Bandeaux ou aménagements en partie haute

Au niveau -1, la couverture des stands est interdite. Un faux-plafond (aménagements horizontaux situés au-dessus de 2.10m) peut être toléré, après avis du Chargé de Sécurité.

Seuls les velums de type textile M1 ajouré (filet) agréé, dont la maille est comprise entre 4 et 5 mm sont autorisés pour la totalité du stand. Dans le cas d'une couverture totale, aucune partie pleine ou bandeau ne pourra être réalisé à l'exception de ceux concourant à son maintien. Ces derniers ne devront pas excéder 0,10m de large et avoir une distance à minima de 1.00 mètres entre eux. L'installation ne doit pas dépasser la hauteur maximale de construction autorisée.

Sonorisation

Les exposants qui désirent présenter du matériel de sonorisation en fonctionnement doivent obligatoirement le faire à l'intérieur d'un auditorium.

La puissance maximale rayonnée par l'ensemble du matériel ne doit pas dépasser 60 db (A) à l'extérieur de l'auditorium et les portes de celui-ci doivent obligatoirement être fermées pendant les démonstrations sonores.

Pour information, dans le cadre d'une diffusion de message d'évacuation, les alimentations électriques des stands peuvent être coupées sans avertissement au préalable. L'ensemble du matériel audiovisuel devant être prévu en conséquence par l'exposant.

Interdictions

• Tout emploi de flamme nue, y compris pour les appareils de représentation

• Aucun liquide inflammable ne peut être entreposé dans un stand

• L'emploi de lettres blanches sur fond vert (couleurs réservées à la signalisation générale de sécurité) est interdite

• Entreposer dans les stands et les allées de circulation des emballages ou déchets combustibles

• Démonter ou déposer les installations fixes de l'établissement (les garde-corps, main courante des escaliers, extincteurs, boîtiers de toute nature, etc.)

• A l'exception des fours micro-ondes d'une puissance inférieure à 3,5 kw/h, l'utilisation de tout autre appareil de cuisson ou de chauffe est interdit à l'intérieur des stands

• Loi Evin : la cigarette électronique n'est pas autorisée dans l'enceinte du Palais.

• Les mineurs sont interdits pendant les périodes de montage et démontage.

• Installation au gaz : les installations (y compris le matériel de démonstration qui doit éventuellement être équipé de bouteilles factices) fonctionnant au gaz butane ou propane sont formellement interdites, ainsi que l'emploi d'appareils générateurs de flammes, y compris pendant le montage et le démontage. Les bouteilles de butane, propane ou autre gaz sous pression et appareils de pression à gaz, même vides, sont interdites

• Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte du bâtiment.

Tenue en période d'ouverture au public

Tout comportement et/ou tenue vestimentaire pouvant porter atteinte à l'image de la manifestation ou à la sérénité des participants pourra entrainer l'expulsion de son auteur.

Hygiène et sécurité au travail

Nous vous remercions de veiller au respect de la législation française et européenne concernant les conditions d'hygiène et de sécurité du travail, et plus précisément au respect des articles L233-5 alinéa 1, 2, 3 et L235-18 du Code du Travail (équivalent 98/37/CE et 92/57/CEE).

Nous vous remercions également de vous assurer que l'outillage utilisé pour la construction des stands est conforme aux normes françaises, équipé des protections prévues et manipulé selon les recommandations du fabricant.

RESTAURATION, DEGUSTATION ET COCKTAIL SUR STAND

Règlement restauration sur stand

Seuls les traiteurs dûment agréés par le Palais peuvent exercer des prestations de restauration et ce dans les règles de l'art qui sont requises.

Par ailleurs toute prestation de restauration sont soumises aux règles définies si après : L'utilisation de tout appareil de cuisson ou de réchauffage est interdite à l'intérieur des halls et des stands, excepté pour les fours micro-ondes d'une puissance inférieure à 3,5 kw/h.

Cette réglementation s'applique à toutes les denrées, exceptées celles conditionnées (friandises, biscuits, cacahuètes) mais ne s'applique pas aux jus de fruits ou boissons alcoolisées.

Tout client qui souhaite utiliser les services d'un traiteur sur son stand, doit faire appel aux sociétés ayant obtenu l'agrément du Palais des Festivals.

Nous recommandons aux clients et traiteurs souhaitant importer des spécialités locales de produits frais de sous-traiter également avec les sociétés agréées.

Les traiteurs suivants ont été choisis et agréés par le Palais des Festivals pour des raisons de qualité et de contrôle sanitaire.

CASINO BARRIERE

Nathael BERAUDO
Tél. : +33 (0)4 92 98 78 72
nberaudo@cannesbarriere.com
www.cannesbarriere.com

LENOTRE S.A

Christophe BLACHON
Tél. : +33 (0)6 09 39 15 03
christophe.blachon@lenotre.fr
www.lenotre.com

HELEN COTE D'AZUR

Ekaterina BAKHAREVA
Tél. : +33 (0)6 03 12 96 52
ebakhareva@helentraiteur.com
www.helentraiteur.com

GIRY TRAITEUR

Maha DOUGGUI
Tél. : +33 (0)4 93 39 44 07
contact@giry-traiteur.com
www.giry-traiteur.com

PAVILLON TRAITEUR – POTEL & CHABOT

Fabrice LAVERGNE
Tél. : +33 (0)4 92 28 35 28
commercial@pavillontraiteur.com
www.pavillontraiteur.com

Manon VIALE
Tél. : +33 (0)6 78 19 98 13
manon.viale@poteletchabot.fr
www.poteletchabot.fr

CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF DES BARS ET DEBITS DE BOISSONS – PAVILLON GOURMET

Camille FORET DODELIN
Tél. : +33 (0)4 92 28 31 67
camillef@pavillongourmet.com
www.pavillon.gourmet



PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Toute commande supplémentaire ne sera prise en compte qu'à réception du règlement.

AMENAGEMENT DE STAND

AS 01 –MOQUETTE
Recouverte de polyane. Coloris fourni avec le stand équipé : beige
Tapis aiguilleté (norme M3), tarif au m².

AS 02 -ADHÉSIF DOUBLE-FACE POUR MOQUETTE/ PANNEAU MÉLAMINÉ
Rubantex 4023
A utiliser pour toute moquette non posée par le Palais des Festivals. Tarif au rouleau (5 cm x 25 m).
Le Palais des Festivals facturera tout nettoyage supplémentaire et/ou dégradation du sol ou des cloisons dû à l'utilisation d'un adhésif non homologué.

RÉSERVE
AS 03 -CLOISON STAND EN MÉLAMINÉ - Avec structure aluminium.
AS 04 -BLOC PORTE AVEC SERRURE

COMMUNICATION VISUELLE

ENSEIGNES
EN 01 - Enseigne drapeau supplémentaire avec impression recto-verso – cf p.7
EN 02 - Enseigne frontale (bandeau) avec impression. Merci de nous indiquer le contenu souhaité sur le bandeau (texte seul, logo + texte, logo seul etc). Les fichiers, logos et typos doivent être vectorisés. Les dimensions des fichiers à fournir doivent être au format utile.

Longueur bandeau (en m)	Surface visible (en mm)	Surface utile (en mm)
2,5	2418	2432
3	2911	2925
3,5	3403	3417
4	3896	3910

IMPRESSION COULEUR SUR PANNEAU FOREX / PVC 3mm
FO 01 - Panneau 1ml x H2.5m- Dimensions fichier à fournir* : L940mm x H2352mm
FO 02 – Panneau 0.5ml x H2.5m – Dimensions fichier à fournir*: L447mm x H2352mm
FO 03 – Panneau 0.25ml x H2.5m– Dimensions fichier à fournir*: L201mm x H2352mm
*Les dimensions du fichier à fournir correspondent à la cote visible du panneau.

IMPRESSION COULEUR SUR TOILE TENDUE
BA 01 -Impression sur toile tendue, pose et dépose –Bâche L300 x H250cm
BA 02 – Impression sur toile tendue, pose et dépose – Bâche L600 x H250cm
BA 03 - Impression sur toile tendue, pose et dépose – Prix au m²*
*Autres dimensions sur demande. Les dimensions des visuels à fournir vous seront communiquer sur votre plan de stand équipé.

MOBILIER ET DECORATION FLORALE

Vous trouverez une large sélection de produits sur notre catalogue.
N'hésitez pas à contacter votre le service exposants pour vérifier les disponibilités.

Les décorations florales en matériaux de synthèse doivent être limitées, cette limite quantitative devra être soumise à approbation du chargé de sécurité. Dans le cas contraire, ces décorations doivent être réalisées en matériaux de catégorie M2, en cas d'ignifugation, celle-ci devra être réalisée par un applicateur agréé.

ELECTRICITE

La puissance fournie par stand équipé est de 3.5KW. Tous nos coffrets 3.5kw sont équipés de 3 prises 220V 16A

En aucun cas les branchements directement à l'intérieur des coffrets ne sont autorisés. Toute détérioration sera facturée. Nous vous rappelons que vos installations doivent être conçues selon les normes françaises en vigueur : NFC1500.

Pour des raisons réglementaires et de sécurité, chaque coffret électrique ne pourra alimenter qu'un seul stand.

Si votre stand possède une réserve technique, cette réserve devra rester accessible tout au long de l'événement pour de éventuelles interventions techniques sur les boitiers.

Le Palais des Festivals ne dispose pas de câbles plats, ne réalise aucune distribution ni aucun câblage sur stand ou câblage sous moquette.

PUISSANCES SUPPLEMENTAIRES :
PS 01 - Coffret 3.5Kw équipé de 3 prises 220V – 16A
PS 02 - Coffret 7Kw équipé de 3 prises 220V – 10A + 1 prise P17 16A
PS 03 - Coffret 10Kw équipé de 3 prises 220V – 16A + 1 prise P17 16A
PS 04 - Coffret 20Kw équipé d'une prise P17 32A. Une armoire de distribution avec prise P17 32A male est requise pour se raccorder au coffret.

CONNEXIONS
CO 01 -Boitier de 4 prises avec rallonge 1,50m.
CO 02 -Rallonge de 1 à 5 m.

ECLAIRAGES
EC 01 -Spot Led 100w
EC 02 -Rail équipé de 2 spots Led
EC 03 -Rail équipé de 3 spots Led
EC 04 -Rail équipé de 4 spots Led
EC 05 -Rail équipé de 5 spots Led

INTERNET ET CONNECTIONS SPECIALISEES

Le palais des festivals a signé un contrat de concession avec la société Wifirst.
Ils peuvent vous fournir des installations et des équipements adaptés à vos besoins. Pour toute demande, merci de les contacter directement :

Wifirst
Tel. 04 63 46 79 07 / sales-agora@wifirst.fr

AUDIOVISUEL

ECRANS
AV01 - Écran 24''
AV02 - Écran 32''
AV03 - Ecran 46''
AV04 - Ecran 55''
AV05 - Ecran 65''
Nos écrans sont livrés avec connectique USB et/ou HDMI.

SUPPORTS ECRANS
AV06 -Location pied spécial
(hauteur 1,80m –compatible avec écrans du 32 au 65'')
AV07 –Cloison renforcée pour accroche murale de l'écran
Les écrans ne peuvent pas être fixés sur les parois des stands modulaires.
Il faut disposer d'une cloison renforcée pour pouvoir commander la fixation sur cloisons des écrans.

ORDINATEURS
OB01 -Ordinateur PC portable -Écran LCD 15″
Clavier FR ou GB (à préciser sur votre bon de commande)
OB02 - -Ordinateur iMac 27″
Clavier FR ou GB (à préciser sur votre bon de commande)

LOCATION DE TABLETTES + SUPPORT
TB01 -Tablette tactile iPad Air2
TB02 -Support tablette tactile iPad -Antivol -Hauteur 1m

Ces tarifs incluent la livraison et l'installation la veille. Autres produits disponibles sur demande.
IMPORTANT : la connexion internet n'est pas fournie avec l'appareil, merci de vous rapprocher de Wifirst pour la commander.

EAU

Il est possible d'installer une arrivée sur chaque stand. En revanche, il n'y a pas d'évacuation possible. Celle-ci doit se faire grâce à des récipients placés sous l'évier et à vider régulièrement par vos soins. Le Palais des Festivals ne fournit pas de récipients pour la récupération des eaux usées.

Important, veuillez nous consulter au début de votre projet pour que nous vous indiquions la faisabilité de votre demande.

BE 01 -ARRIVEE D'EAU FROIDE AVEC ÉVACUATION ET RACCORDEMENT DE VOTRE APPAREIL
• Alimentation d'eau : tube (12 - 15) avec écrou demi femelle (15 / 21)

BE 02 -ARRIVEE D'EAU FROIDE AVEC LOCATION D'ÉVIER
Dimensions évier : (L x H x P) = 77 x 92 x 43 cm

Un plan précis de l'emplacement de votre installation doit obligatoirement nous être communiqué ainsi que le type de machine que vous souhaitez raccorder.
En l'absence d'indication, le Palais des Festivals se réserve le choix de l'emplacement.

SERVICES

NETTOYAGE

Le nettoyage basique et quotidien des stands est prévu dans l'offre des stands équipés, uniquement. Pour les stands nus, merci de commander la référence NS 01 pour un nettoyage basique de stand avant l'ouverture du salon.

NS 01 - Le nettoyage basique comprend l'aspiration du sol, le vidage des corbeilles et le dépoussiérage des bureaux et des chaises.

NS 02 - Il est possible de commander un nettoyage additionnel : nettoyage complet du stand incluant vitrines étagères, spots, cloisons, lavage des sols (autres que moquettés). Merci de nous détailler les éléments à nettoyer, une vue 3D est la bienvenue. 1 agent nettoie 30m² en 1h.

Attention à ne pas laisser vos documents ou prospectus au sol, ceux-ci pourraient être jetés par inadvertance. Le stand doit rester ouvert (réserves incluses). Sinon, l'agent ne pourra pas accéder aux zones fermées.

VIDEOSURVEILLANCE

IMPORTANT : Il est important de veiller à votre stand, de ne laisser aucun objet de valeur en dehors des heures d'ouverture de l'exposition et d'être vigilant durant le montage et démontage de votre stand.

Pour votre sécurité, le Palais des Festivals a mis en place un système de vidéosurveillance à tous les niveaux à l'intérieur du Palais. **Ce système surveille le Palais des Festivals en général, et ce dispositif ne peut garantir la surveillance d'un stand en particulier et la traçabilité d'un éventuel incident.**

NB : La surveillance par des sociétés extérieures est strictement interdite, le palais des festivals de Cannes possède sa propre équipe de sécurité qui est seule habilitée à intervenir dans l'enceinte du bâtiment ainsi que sur les extérieurs : parvis terrasses (liste non exhaustive).

VS 01 - Une surveillance individuelle des stands, à la charge de l'exposant, peut être commandée sur demande préalable au Palais des Festivals.

Les frais d'installation sont inclus – si besoin de positionner la caméra à un endroit spécifique, merci de nous communiquer un plan de votre stand

La caméra sera activée automatiquement à 19h00 et sera automatiquement désactivée après 09h00 du matin. Si vous prévoyez de quitter votre stand plus tôt que prévu, merci de nous en informer 24h à l'avance.

DESTRUCTION DE STAND ET LOCATION DE CHARIOT ELEVATEUR AVEC CHAUFFEUR
Le Palais des Festivals peut se charger d'évacuer votre stand à l'issue de l'évènement. Pour ce faire, merci de démonter votre stand et de le palettiser au format suivant : L2.20 x l60 L x H1.00m. prestation valable pour le traitement et évacuation du bois uniquement.

DS 01 – Destruction de stand mis sur palettes, à l'unité

Le Palais des Festivals peut organiser le déchargement de votre semi-remorque ainsi que le rechargement au démontage. La prestation est facturée à l'heure, merci de nous indiquer le jour et le créneau horaire souhaité. Tout dépassement sera facturé. La prestation de dé/rechargement n'inclut pas l'acheminement du matériel sur stand.
FN 01 - Location de chariot élévateur avec chauffeur

STOCKAGE DES EMBALLAGES VIDES PENDANT L'EVENEMENT
SE 01 - Veuillez noter que pendant la durée du salon, il n'est pas possible de stocker des emballages cartonnés sur les stands ou à l'intérieur des réserves des stands, et ce pour des raisons de sécurité. Le service logistique du Palais peut récupérer les emballages vides à l'issue du montage, les stocker pendant l'évènement et les restituer au début du démontage.

PERSONNEL TEMPORAIRE
Pour chaque mission, merci de nous joindre par email :
• Les dates et horaires ;
• La mission et les tâches à effectuer ;
• Uniquement pour les hôtes(ses) :
> les langues souhaitées en plus du français pour le personnel bilingue ou trilingue ;
> la tenue (contactez-nous pour les visuels)

AGENTS DE SECURITE
AS 01 - Surveillance sur stand, horaires de jour (06h00 – 21h00) – service minimum de 04h00